Grenier Théâtre

L'École du Théâtre

Saison 2023-2024

FICHE D'INSCRIPTION

Page à retourner au Grenier Théâtre

Je soussigné(e)

NOM : **Prénom :**

Adresse :

CP : **VILLE :**

Tél. Portable : **Tél. Fixe** *(facultatif)* **:**

Mail *(indispensable)* **:**

Age : **Profession :**

Souhaite participer aux ateliers de L'école du Théâtre, au Grenier Théâtre.

Merci de mettre une croix devant les éléments ci-dessous correspondant à vos choix :

☐ **L'Atelier « Idées Scènes » de Grégory Bourut**

☐ **Session I** - du 9 octobre 2023 au 5 février 2024 – **1 cours par semaine** les lundis de 10h à 12h30
☐ **Session II** - du 12 février au 27 mai 2024 – **1 cours par semaine** les lundis de 10h à 12h30
Tarif : 275 €* par Session, ou 550 € pour 2 sessions + 15 € adhésion**

☐ **L'Atelier « Passage à l'acte » de Grégory Bourut**

1 cours par semaine – du 9 octobre 2022 à juin 2023
Les lundis de 14h à 16h30
Tarif : 550 €* pour la saison complète + 15 € adhésion**

☐ **L'Atelier de Samuel Caprini**

1 cours par semaine – Audition le 25 septembre 2023 à 19h00, si votre candidature est retenue.
Les lundis de 19h à 21h00
Tarif : 605 €* pour la saison complète + 15 € adhésion**

** Paiement par mensualités accepté, sous réserve de remettre tous les chèques, lors de votre inscription définitive.*
*** Les 15 € correspondent à l'adhésion à l'association Grenier Théâtre pour la saison théâtrale. Ils doivent être adressé par chèque lors de votre inscription et ne sont pas remboursables (sauf si votre candidature est refusée). Cette adhésion donne accès à des tarifs réduits sur la plupart des spectacles présentés au Grenier Théâtre au cours de la saison 2023-2024.*

Conformément à la loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations vous concernant auprès du Grenier Théâtre.

Grenier Théâtre / L'école du Théâtre – 14 Impasse de Gramont – 31200 Toulouse – 05 61 48 21 00

L'École du Théâtre · Saison 2021-2022

INFORMATIONS à conserver par l'élève

L'admission à L'école du Théâtre se fait sur candidature.

Pour valider votre demande d'inscription, vous devez impérativement **joindre à la fiche d'inscription** :

- **1 Lettre de motivation**
- **1 CV théâtre** donnant un résumé de votre parcours, les débutants sont bien sûr acceptés
- **1 Photographie récente**
- **1 Chèque de 15 €**, à l'ordre du Grenier Théâtre (adhésion à l'association).

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.
Cotisation de 15 € : adhésion à l'association Grenier Théâtre, non remboursable. Elle permet aux élèves des ateliers de bénéficier de tarifs réduits sur la plupart des spectacles présentés au Grenier Théâtre pendant la saison 2023-2024.

Attention : *Le nombre de place est limité pour chacun des ateliers. Chaque professeur se réserve le droit de refuser une inscription. Dans ce cas uniquement, le chèque d'adhésion de 15 € sera restitué ou remboursé.*

Les dossiers sont à adresser par courrier ou par mail à ***contact@greniertheatre.org***

Dates et Tarifs des cours :

- L'Atelier « Idées Scènes » de Grégory Bourut (réunion : présentation + choix des scènes qui seront travaillées)
Session I : RDV réunion Lundi 9 octobre 2023 à 10h00, 1er cours à partir du 16 octobre à 10h00
Session II : RDV réunion Lundi 12 février 2024 à 10h00, 1er cours à partir du 19 février à 10h00
Prévoyez une courte scène (2-3 min en lecture) pour trouver votre réplique parmi les autres élèves le jour de la réunion.
Cours les lundis de 10h00 à 12h30. 275 € par session, ou 550 € pour les 2 sessions + Adhésion 15 €

- L'Atelier « Passage à l'acte » de Grégory Bourut
1er cours à partir du 9 octobre 2023 à 14h00
Prévoyez et préparez une courte scène à présenter au plateau.
Cours les lundis de 14h00 à 16h30. Représentations les 11 et 12 juin 2024. 550 € pour la saison complète + Adhésion 15 €

- L'Atelier de Samuel Caprini
Atelier accessible sur présentation de votre candidature suivie d'une audition, en vue de la création d'un spectacle.
Prévoyez et préparez une courte scène et une présentation de vous-même : AUDITION, le lundi 25 septembre 2023 à 19h00 au Grenier Théâtre (si votre candidature est retenue).
Cours les lundis de 19h00 à 21h00. 605 € pour la saison complète + Adhésion 15 €

Modalités de paiement : **Le règlement des cours se fait à l'issue de la réunion ou, au plus tard, le jour de votre premier cours**
Prévoyez un moyen de paiement afin d'effectuer le règlement le jour de la réunion ou de votre 1er cours.
Le paiement peut être échelonné : cependant, ***tous les chèques doivent être fournis le jour de l'inscription définitive et datés de ce jour-là****.*
Si les délais de paiement ne sont pas respectés, l'élève pourra se voir refuser l'entrée du cours. Les chèques, pour les paiements échelonnés, seront déposés aux alentours du 10 de chaque mois.
Pour toute inscription en cours de saison, et dans la limite des places disponibles, le montant sera calculé au prorata.
En cours d'année, si l'élève est dans l'incapacité de poursuivre les cours pour causes sérieuses (présentation d'un justificatif indispensable), il doit faire connaître la cause de son arrêt dans un délai de huit jours au maximum, suivant sa première absence. Au-delà de ce délai aucun remboursement ne sera plus effectué. Si le remboursement est validé, il se fera au prorata des cours non suivis, à partir de la date de renonciation explicite.
Dans tous les cas, les absences doivent être signalées, soit au théâtre, soit au professeur, ou par l'intermédiaire d'un autre élève.

Conformément à la loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations vous concernant auprès du Grenier Théâtre.